

Paris, le 21 octobre 2019

Le Président

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées
10 rue Saint-Dominique

75007 PARIS

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le Comité National d'Entente (CNE) vient d'apprendre qu'une proposition de loi « *visant à établir une journée nationale d'hommage aux soldats de la quatrième génération du feu* », était à l'étude au sein de l'Assemblée Nationale. D'une manière générale, les présidents des associations, membres du CNE restent toujours sensibles à toute démarche qui consiste à rendre hommage à leurs compagnons d'armes, et plus particulièrement à ceux qui sont « morts pour la France » en opérations.

Toutefois, aux yeux de la grande majorité des membres du CNE, cette démarche et cette proposition de loi leur semblent peu opportunes pour plusieurs raisons :

- le CNE fut à l'origine de la loi du 12 février 2012, fixant au 11 novembre la Commémoration de tout soldat déclaré « Mort-pour la France » ; on peut également préciser que le CNE, à travers son président, en fut un acteur majeur ;
- l'esprit de cette loi consistait à fixer une date unique chaque année en souvenir de l'ensemble des morts, au cours des combats d'hier, d'aujourd'hui et de demain, de façon à éviter la multiplication des cérémonies ; et par respect pour les combattants des conflits du XX^{ème} siècle encore en vie, elle maintenait les journées de commémoration nationales déjà reconnues ;
- il semblait évident que le 11 novembre devait s'imposer progressivement à tous, et la prochaine inauguration du « *monument des OPEX* » le 11 novembre 2019 renforçait cette démarche ;
- de plus, la loi du 12 février 2012 est toujours en vigueur ; elle reste claire et précise, car la seule condition pour qu'un hommage soit rendu est d'avoir été déclaré « Mort pour la France » ; or le projet actuel, en s'appuyant sur les différentes opérations extérieures, prévoit d'y adjoindre en outre, ceux qui sont décédés « *en opération intérieure ou en exercice* », notions particulièrement ambiguës....
- enfin, la date du 23 octobre, anniversaire de l'attentat contre l'immeuble « Drakkar » à Beyrouth ne paraît pas non plus judicieuse, car il fait référence à un seul anniversaire ...

Les associations du CNE ont été surprises par cette proposition, dont personne, semble-t-il, n'avait exprimé le besoin ! C'est pourquoi, Madame la Ministre, nous vous demandons de voir dans notre démarche, le réel souci des anciens combattants de rester unis et d'inviter notre communauté nationale à se réunir à des dates précises en souvenir de ceux qui ont tout donné et qui nous permettent de vivre libres et en paix ; mais ce souci est double, en ce sens qu'il s'agit aussi d'éviter de diluer les énergies dans de trop nombreuses cérémonies, dont l'ampleur et la participation en feront perdre la grandeur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.



Le Général d'armée (2s) Bruno DARY

Copie du courrier adressée à :

- Madame Florence PARLY, Ministre des Armées
- Madame Françoise DUMAS, Présidente de Commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Amiral Bertrand ROGEL, Chef de l'état-major particulier du Président de la République
- Général d'armée François LECOINTRE, Chef d'état-major des armées
- Madame Véronique PEAUCELLE-DELELIS, Présidente de l'ONACVG